Le Trait d'Union Mensois

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE MENS

N° 225 FEVRIER 2020

Les nouvelles mobilités

Mobilités, c'est le nom donné aux transports de personnes et à leurs déplacements et c'est un problème devenu crucial pour tous les territoires tant urbains que ruraux. On sait que les besoins de déplacement pour des raisons professionnelles et privées augmentent régulièrement. On sait que la dépendance à la voiture individuelle n'a cessé de croître également, et que la lutte contre les consommations d'énergies fossiles est devenue un impératif. On ne peut plus continuer avec le système actuel trop individualiste couteux et polluant.

C'est la raison pour laquelle le Parlement a voté la loi d'orientation des mobilités dite loi LOM à la fin de 2019 pour démultiplier et organiser les moyens de transport des personnes. Elle concerne les autorités organisatrices villes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI comme l'est la Communauté De Communes du Trièves), les régions. Des discussions entre collectivités s'engageront très prochainement pour choisir le mode d'organisation le mieux adapté localement. La CDCT sera en première ligne, et Mens, une des communes les plus éloignées des voies principales de circulation devra être à la fois vigilante et force de propositions.

D'ailleurs la commune avait déjà pris des dispositions pour faciliter les transports de personnes en adhérant il y a plusieurs mois à la société CITIZ organisatrice de l'auto- partage, une des solutions comprise dans la loi LOM avec le transport à la demande, le co-voiturage et la mise en place de réseaux d'auto-stop (en expérimentation sur la Matheysine). On peut d'ailleurs voir les deux voitures disponibles place du Vercors et rue du Breuil. Les premiers résultats sont encourageants et les temps d'utilisation sont en augmentation régulière. L'équilibre financier avec deux voitures est atteignable en fin d'année 2020. Les renseignements sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Avec le contrat de réciprocité qui vient d'être signé à Mens entre la Métropole Grenobloise et le Trièves, les perspectives ouvertes par les engagements pris sur la ligne Grenoble Gap et le projet de desserte cadencée de Grenoble à Clelles, les mobilités vont connaitre des transformations considérables dans les années qui viennent et des changements de comportement importants. Mens devrait en profiter pleinement. Il faut s'y préparer.

Bernard COQUET.

DANS CE NUMERO :

L'éditorial	P 2
Informations municipales	P 3 à 6
La vie du village	P 7 à 12
La vie des associations	P 13 à 14
Mens Ensemble communique	P 15
Les brèves	P 16

LES ARTICLES POUR LE TUM DE FEVRIER DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE MERCREDI 19 FEVRIER 2020

Photo de couverture :

Photo : rouge gorge

Photo Bernard CHEVALIER

Directeur de la publication :

Bernard Coquet

Responsable de la rédaction : Bernard Chevalier

Comité de rédaction : Bernard Coquet, Bernard Chevalier

Marcel Calvat, Anne Marie Barbe, Gérard Dangles,

Véronique Menvielle.

Mairie de Mens

Téléphone : 04 76 34 61 21

Télécopie : 04 76 34 65 64

Email : com@mairie-de-mens.fr

Site internet de la mairie :

http://www.mairie-de-mens.fr

CONTRAT DE RECIPROCITÉ

Pour une alliance des territoires

Démarche récente au niveau national, les contrats de réciprocité ont pour finalité de renforcer les coopérations entre un territoire urbain et les territoires qui l'environnent, en tirant parti des complémentarités entre tous et au bénéfice de chacun.

AGIR ENSEMBLE

Dès 2018, les élus du Trièves et de la Métropole grenobloise ont souhaité s'engager dans une démarche volontaire de coopération. Les deux territoires ont développé historiquement de nombreuses interactions et souhaitent aujourd'hui aller plus loin, pour agir ensemble au service notamment de la transition écologique et énergétique. Le Département de l'Isère a souhaité accompagner ce renforcement des coopérations.

Dans le Trièves, territoire pour partie rurale, pour partie périurbain, les relations ville-campagne se sont intensifiées depuis l'ouverture du tronçon Nord de l'A51. Elles occupent désormais une place croissante dans ses problématiques de développement, que ce soit en termes d'activités économiques, de mobilités de gestion des déchets, de gestion de l'eau ou encore de développement des filières touristique, agricole et forestière. Cette coopération doit permettre au territoire de travailler à une échelle plus adaptée afin de connaître un développement mieux maitriser.

Pour Grenoble-Alpes Métropole, il s'agit de donner corps, au travers d'actions communes, à des relations de réciprocité, dans une perspective partagée de transition écologique el énergétique, au cœur de son action territoriale. D'avantage d'échanges et d'actions mutualisés doivent favoriser le développement équilibré de la " grande région grenobloise ». La démarche s'inscrit ainsi dans la perspective d'un possible élargissement à d'autres territoires voisins, avec lesquels le même type d'engagement réciproque pourrait être défini.

Le Département de l'Isère a quant à lui souhaité intégrer celte démarche de coopération qui l'intéresse au titre de sa compétence, en matière de solidarités territoriales et dans le cadre de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire isérois. Attachant une importance particulière aux équilibres territoriaux, ses politiques publiques visent à favoriser une bonne articulation entre secteurs urbains, périurbains et ruraux.

UNE DEMARCHE VOLONTAIRE DE COOPÉRATION RENFORCÉE

La coopération interterritoriale apparait aujourd'hui comme un enjeu majeur de développement des territoires. À l'heure où la refonte de la carte des territoires produite par les vagues successives de réformes RCT20l0 Loi MAPTA 2014, Loi N0TRe 2015, impulse une logique de simplification de l'organisation administrative, les dispositifs de coopération interterritoriale se développent de manière importante. Cette démarche engagée de manière volontaire par de nombreux élus, vise notamment à répondre à des enjeux de rayonnement, de développement durable et de solidarité interterritoriale.

Pour répondre à ces enjeux communs sur un périmètre qui dépasse celui de chaque EPCI il apparait nécessaire de coordonner et d'adapter les projets à l'échelle du grand territoire. Dans un monde en perpétuelle évolution, dans lequel les défis des collectivités territoriales ne cessent de se multiplier, l'enjeu majeur est bel et bien celui du renforcement des relations de coopération.

Démarches de coopérations expérimentales et volontaires, les contrats de réciprocité sont issus du Comité Interministériel à la Ruralité du 13 mars 2015 qui estimait que l'élaboration d'accords stratégiques « entre territoires urbains et ruraux est un levier d'équilibre et de cohésion entre territoires, et un facteur d'efficacité des politiques publiques ».

Jusqu'à présent, des contrats de réciprocité ont été élaborés et mis en œuvre dans quelques territoires seulement. Ces premiers contrats ont néanmoins mis en lumière quelques-uns des traits saillants propres à ces démarches expérimentales qui ont été intégrés dans la méthodologie d'élaboration du présent protocole.

L'ambition visée par le Contrat de Réciprocité est de renforcer des coopérations interterritoriales existantes et d'en faire émerger de nouvelles au bénéfice du développement de chacun des territoires concernés. Ces coopérations sont basées sur l'identification des complémentarités entre les territoires concernés.

L'ambition visée par le Contrat de Réciprocité est de renforcer des coopérations interterritoriales existantes et d'en faire émerger de nouvelles au bénéfice du développement de chacun des territoires concernés. Ces coopérations sont basées sur l'identification des complémentarités entre les territoires concernés.

Le Contrat de réciprocité n'est pas un dispositif "cadré ", c'est une démarche volontaire et expérimentale dont la finalité est d'améliorer les interactions de développement d'un grand territoire comprenant un territoire urbain et tout ou partie de son interland rural. En tant que coopération, le contrat de réciprocité est aussi une démarche « culturelle » qui nécessite un apprentissage par les acteurs mobilisés, des fonctionnements et besoins de chacun des territoires. Cet apprentissage prend du temps : s'il n'existe pas de durée standard d'un contrat de réciprocité, celle-ci est nécessairement une démarche pluriannuelle et son application nécessite une évaluation régulière.

Un des enjeux du contrat de réciprocité réside dans l'implication progressive d'autres acteurs publics ou privés des territoires concernés : c'est du développement des interactions entre les acteurs locaux que dépendra la richesse de la coopération territoriale et la qualité du contrat de réciprocité dans la durée.

CONTRAT DE RECIPROCITÉ

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE POUR MIEUX GERER LES INTERDÉPENDANCES DU RURAL ET DE L'URBAIN

Bien que de dimensions spatiales assez comparables, les bassins de vie grenoblois et triévois sont bien évidemment très différents sur le plan démographique et économique La métropole grenobloise compte ainsi 45 fois plus d 'habitants que l'intercommunalité du Trièves

Territoire d'innovation renommé dans le monde entier, Grenoble-Alpes Métropole accueille de nombreux centres de recherche, des écoles d'ingénieurs et un tissu très riche de grandes entreprises qui œuvrent dans les domaines de la micro et de la nano électronique, du numérique, de la chimie, de la métallurgie, ou encore de la santé. Située dans un territoire traditionnellement rural, l'économie du Trièves s'appuie sur un secteur agricole encore important, en particulier les filières lait, viande el céréales. Les produits locaux el l'agriculture biologique y sont particulièrement développés. L'économie productive s'appuie également sur un tissu de TPE et de PME assez dense dans le BTP. Le Trièves est également un territoire très attractif du fait de la qualité de son patrimoine naturel et culturel, et l'économie présentielle concentre ainsi les deux tiers des emplois.

Les relations entre ces territoires sont bien évidemment très anciennes mais ces dernières années, les deux espaces apparaissent de plus en plus liés par leurs interdépendances, dans le quotidien de leurs habitants comme dans la plupart des champs du développement. Ainsi, depuis l'ouverture de l'A51 au Col du Fau en 2007, le centre-ville de Grenoble n'est plus qu'à 25 minutes de Monestier de Clermont en voiture. Et désormais, 40 % des actifs du Trièves rejoignent quotidiennement la métropole (500 métropolitains viennent travailler quotidiennement en Trièves), de sorte que le Nord du Trièves connait une croissance démographique très influencée par cette proximité urbaine.

Ces évolutions mettent en lumière les interdépendances économiques, notamment en termes d'emplois, el d'habitat, mais également la croissance des mobilités pendulaires et leurs conséquences sur la pollution de l'ensemble de l'aire urbaine grenobloise, ce qui constitue un enjeu sanitaire majeur dépassant les frontières administratives des deux intercommunalités. De fait bien d'autres enjeux de développement sont de plus en plus partagés par les deux intercommunalités et nécessitent davantage de dialogue, de coopération entre elles pour trouver les réponses adaptées aux problématiques, aux usages des habitants et aux moyens des territoires. Dans certains domaines, comme par exemple la gestion des déchets, la gestion de l'eau, le renforcement des coopérations doit permettre de trouver des solutions d'organisation à la bonne échelle géographique via une mutualisation de moyens et de services. Tandis que dans d'autres champs thématiques (exemple : développement économique, l'agriculture et l'alimentation, développement touristique), les différences entre les deux territoires sont importantes mais génèrent des complémentarités qui peuvent être des vecteurs de développement pour le Trièves comme pour la métropole grenobloise et ainsi, profiter à l'Isère tout entière.

Le Département, dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et notamment de sa compétence solidarité territoriale, intervient sur ces deux territoires en lien avec l'ensemble des collectivités concernées. Son engagement dans la démarche doit permettre de renforcer la coordination entre les différentes actions conduites localement, et identifier des synergies avec des actions conduites à une échelle plus large.

DEUX ANNÉES D'ÉLABORATION AUTOUR D'UNE DÉMARCHE TRIPARTITE

Dès 2018, les élus et les techniciens de la métropole grenobloise et de la Communauté De Communes du Trièves se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de définir les premiers contours de cette coopération renforcée autour d'enjeux communs et dans une logique *« gagnant, gagnant* ».

Fin août 2018, des premières pistes de collaborations ont été présentées et validées lors d'un séminaire commun organisé au Centre Terre Vivante et des axes de travail complémentaires ont également été identifiés à cette occasion.

En janvier 2019, le Département de l'Isère a rejoint cette démarche afin de conforter et étoffer cette coopération en cours de construction (notamment sur la gestion de l'eau).

Au cours de l'année 2019, cette démarche partenariale associant les trois collectivités a connu d'une part une première formalisation en mai à travers la signature d'un protocole d'accord et d'autre part a été articulée avec le Contrat de Transition Ecologique, politique publique de l'État portant sur le même périmètre géographique.

Jérôme Fauconnier, Président de la Communauté de communes du Trièves	Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère	Christophe Ferrari, Président de Grenoble - Alpes Métropole

CONTRAT DE RECIPROCITÉ

EN QUELQUES CHIFFRES

LE TERRITOIRE DE COOPÉRATION

Le Département de l'Isère

- **1 252 912** habitants
- Densité de population : **168,6 hab/km²**
- Superficie *(en km²)* : **7431,5**
- Emplois : **486 837**
  (source : INSEE RP 2016)
- Surface agricole utile
  (dont alpages) : **294 000 ha**
- Forêts : **310 000 ha**

Grenoble-Alpes Métropole

- **49** communes
- **450 000** habitants
- 550km² - **3800 hab/km²**
- **22 %** de la surface urbanisée
- **15 %** espaces agricoles
  (8200 ha – 12 % exploitations en bio)
- **57 %** forêts *(30 000 ha)*
- **65000** étudiants *(dont 8000 étrangers)*
- **220 700** emplois dont **14 000** cadres dans le secteur recherche
- **1 113 000** nuitées touristiques et **28 %** de visiteurs étrangers

La Communauté de communes du Trièves

- **28** communes
- **9765** habitants
- 632 km² – **15,42 hab/km²**
- **41 %** forêts *(26 833 ha)*
- **23 %** de surface agricole *(15 000 ha)*, dont **26 %** des exploitations en bio.
  (Production de 4000 tonnes de blé/an, production lait de 13 millions de litres/an et 43% des exploitations vendent au moins un produit en circuits courts. Territoire TEPOS et CTE)

OFFRES D'EMPLOI D'ÉTÉ MAIRIE DE MENS

La mairie de Mens recherche pour l'été 2020 des agents pour l'accueil, la piscine et le service technique :

A la piscine :

Missions : accueil, billetterie, tenue de la caisse, ménage.

Périodes d'emplois :

Du 30 mai au 3 juillet et du 31 août au 13 septembre: une personne à temps partiel 21 heures par semaines le mercredi après-midi, samedi et Dimanche journée

Du 4 juillet au 2 août et du 3 au 30 août : deux personnes à temps plein et une personne à mi-temps, incluant travail samedi et dimanche par roulement

Pour le service technique :

Missions : tonte, entretien des espaces verts, de la voirie, entretien des réseaux eau et assainissement.

Périodes d'emplois :

du 1er au 30 juin : une personne (le cas échéant selon l'importance des évènements organisés le CDD pourrait être avancé au 1er mai)

du 1er juillet au 31 juillet : une personne et du 1er août au 31 août : une personne

Tous les postes sont rémunérés sur la base du SMIC.

Conditions et critères de recrutement :

- avoir 18 ans révolus à la date d'embauche
- être autonome pour les déplacements et le logement
- être sérieux, disponible et professionnel
- ne pas avoir fait plus d'un CDD emploi d'été les années précédentes à la Mairie de Mens

Pour postuler

Envoyer un CV complet ainsi qu'une lettre de motivation impérativement avant le 20 mars 2020 – mentionnez vos périodes de disponibilité

Seront retenues en priorité les personnes ayant une adresse postale personnelle à Mens.

Des entretiens seront organisés fin mars et en avril.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

De nombreux habitants de Mens ont assisté vendredi 10 janvier aux derniers vœux de Bernard Coquet en qualité de maire.

Jérôme Fauconnier, président de la communauté de communes du Trièves, Marie-Claire Terrier, conseillère régionale, Frédérique Puissat, sénatrice, et Marie-Noëlle Battistel, députée, s'étaient déplacés pour la circonstance, et ont pris successivement la parole en soulignant tout le travail réalisé dans la commune de Mens.

Bernard Coquet s'est exprimé sur le ressenti de son mandat de maire qui pour lui et pour ses collaborateurs a été positif. En effet il a souligné qu'il était entouré par une équipe soudée qui a travaillé dans une très bonne ambiance, condition selon lui de la réussite dans l'accomplissement des projets. Il n'a pas manqué de mettre en avant tout le travail accompli aussi par le personnel administratif et technique.

A la fin de son propos il a tenu à saluer les remarquables performances sportives de quatre jeunes mensoises et mensois : Clara Peyraud, championne du monde de force athlétique, Géraldine Salomon championne de France en ski nordique adapté, Nicolas Peyraud 5 ième aux championnats du monde de force athlétique, recruté dans l'équipe de France militaire de rugby à quinze, Gaël Salamon, vice champion du monde du relais masculin de ski nordique adapté.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

Anne Marie Barbe

NOUVELLES OFFRES D'EMPLOIS

Le restaurant « Le Chatel « à St Maurice en Trièves recrute pour la prochaine saison

Employé(e) polyvalent(e) : Commis de cuisine et nettoyage des chambres

Contrat CDD de 8 mois environ, 35 heures par semaine, deux jours de congés consécutifs.

Début de contrat : courant mars

Fin du contrat : 31 octobre 2019

Nous recherchons une personne dynamique, autonome ayant le sens du service et qui sache travailler en équipe.

Une expérience dans le secteur sera préférée. Néanmoins, une formation interne sera prodiguée.

Rémunération : SMIC + avantage en nature + logement indépendant possible.

Employé(e) polyvalent(e) service petit déjeuner et déjeuner, nettoyage des chambres

Contrat CDD de 6 mois dans le secteur de l'Hôtellerie - Restauration, 28h par semaine, deux jours de congés consécutifs.

Début de contrat : 01 avril 2020 et Fin du contrat : 30 septembre 2020

Nous recherchons une personne dynamique, souriante, polyvalente, autonome et sachant travailler en équipe. Une expérience dans le secteur sera appréciée. Néanmoins, une formation interne sera prévue.

Rémunération : SMIC + avantages en nature.

Le restaurant LE CHALET et ses 5 chambres d'hôtes, situé à Saint Maurice en Trièves recherche un(e) employé(e) polyvalent(e). Votre mission principale est d'assurer la mise en place de la cuisine : lavage, découpage, taille de légumes, préparation des entrées et des desserts avant la pause déjeuner de 45 minutes. Pendant le service vous aurez la responsabilité de monter les entrées en respectant les consignes données et de réaliser le suivi de la plonge. Enfin, vous participerez à l'entretien des locaux en respectant les procédures d'hygiène et de sécurité.

Pour plus d'information sur l'établissement vous pouvez vous rendre sur le site :
www.lechaletentrieves.com
Par mail : contact@lechaletentrieves.com

NOUVELLES OFFRES D'EMPLOIS

Le camping Pré Rolland de Mens recrute pour sa saison 2020

1 cuisinier (e)

1 pizzaïolo (la)

2 serveurs (euses)

2 employés (es) polyvalents (es)

Contactez nous au 06 58 52 59 10

L'AGENDA DE MIXAGES

Les Rendez-vous du mois MIXAGES

FÉVRIER 2020

LES PERMANENCES GRATUITES

Architecte Conseil
Vendredi 7
sur RV : 04.76.34.49.13

Avocat Conseil
Vendredi 14
sur RV : 04.76.34.27.02

Permanence
« Territoire Zéro Chômeur »
Tous les vendredis 10h-12h
infos : 06.73.69.55.57

Accueil de loisirs à Mixages

LES VACANCES D'HIVER à Mixages

les inscriptions sont ouvertes
sur le Portail Famille ou par email :
accueil.mixages@cdctrieves.fr

Infos : 04.76.34.27.02

Pour petits et grands

La Ludothèque
prêt de jeux
mardi 4 et 18
de 16h45 à 19h

Temps d'Parents
de 9h30 à 11h30

Mercredi 5
langue des signes avec Tim et Lucile

Mercredi 12
temps de jeux et échanges

Mercredi 19
atelier argile avec Amandine

Les initiatives des habitants

Déjeuner partagé
tiré du sac
Tous les lundis entre 12h et 14h
(hors vacances)

Atelier de Français (FLE)
Tous les lundis 14h00-16h00
par l'asso Le Poulpe Pirate
infos : eirol@riseup.net

Le Repas d'Isabelle
lundi 3
Au menu : couscous d'hiver et crêpes
venez cuisiner le matin ou juste déguster à midi
infos : 04.76.34.27.02
Ouvert à tous et toutes !

ANIMATIONS JEUNESSE TRIÈVES

LES VACANCES D'HIVER

☺ Séjour à Turin du 26 au 28 février

☺ Animations à la journée ou demi-journée
du 2 au 6 mars

les inscriptions sont ouvertes par email :
accueil.mixages@cdctrieves.fr

Espace de Vie Sociale « Mixages »
153 rue du Dr Senebier 38710 Mens – 04.76.34.27.02 – accueil.mixages@cdctrieves.fr

Trièves

L'AUTOPARTAGE CITIZ A MENS

RÉSERVER, BADGER, ROULER : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'AUTOPARTAGE CITIZ A MENS : 5 ÉTAPES

1. **Inscrivez-vous** auprès de Citiz Alpes-Loire, en agence ou via internet. Vous obtiendrez vos identifiants et une carte d'accès personnelle. En savoir +

2. **Réservez la voiture** de votre choix (de la petite citadine au minibus en passant par le ludospace) sur internet, via l'appli Citiz ou par téléphone.

3. **Accédez à votre voiture** en libre-service 24h/24 et 7j/7, avec votre carte d'abonné ou via l'appli mobile Citiz.

4. **Roulez !** En cas de retard, pensez à prolonger votre réservation via le boitier. Votre trajet terminé, ramenez la voiture à son emplacement initial.

5. **Suivez vos dépenses** sur internet et recevez par mail votre facture mensuelle détaillée par trajet.

Application mobile

Téléchargez gratuitement l'appli mobile Citiz ou connectez-vous à la webapp Citiz :
L'appli et la webapp vous permettent d'afficher les stations d'autopartage autour de vous, de réserver une voiture et d'ouvrir les portes de celle-ci directement via votre smartphone.

MODE D'EMPLOI DE NOS VOITURES

Pour vous aider dans la prise en main de nos véhicules nous vous mettons à disposition des modes d'emploi spécifiques :

pour voitures électriques (exemple : Renault ZOE), **pour voitures en boîte automatique** (exemple : Toyota YARIS), **pour les véhicules adaptés TMPR** (transport des personnes à mobilité réduite)

Pour tout renseignement : https://alpes-loire.citiz.coop/mode-d-emploi

EVOLUTION DES USAGES, CA et Nb km 2019

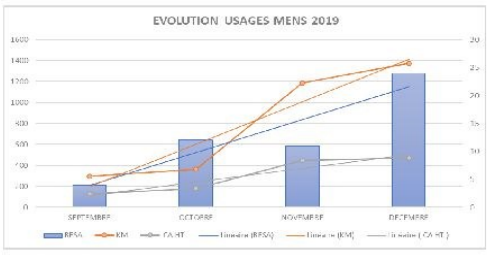

MOIS	RESA	KM	CA HT
SEPTEMBRE	4	296	127 €
OCTOBRE	12	363	179 €
NOVEMBRE	11	1186	446 €
DECEMBRE	24	1374	472 €
Total général	**51**	**3219**	**1 223 €**

Avec l'arrivée de la nouvelle Sandero, les usages doublent et se répartissent ainsi entre les 2 voitures.

CINEMA A MENS AU COLLÈGE DE MENS À 18H30

Dimanche 26 janvier : « Tout est possible » 1h32
Documentaire de John Chester
John et Molly décident de quitter Los Angeles pour se lancer dans le développement d'une ferme écoresponsable.
Film réalisé sur une dizaine d'années.

Dimanche 2 février : « Les filles du docteur March » 2h15
comédie dramatique de Greta Gerwig
avec Soarse Ronan, Emma Watson, Timothée Chalamet, Meryl Streep
Une nouvelle adaptation des "Quatre filles du Docteur March" qui s'inspire à la fois du grand classique de la littérature et des écrits de Louisa May Alcott. Relecture personnelle du livre,

Dimanche 16 février : « Une belle équipe » 1h35
comédie deMohamed Hamidi
avec Kad Merad
Après une bagarre, toute l'équipe de foot de Clourrières est suspendue jusqu'à la fin de la saison. Afin de sauver ce petit club du Nord qui risque de disparaître, le coach décide de former une équipe composée exclusivement de femmes pour finir le championnat.

Pour tout renseignement, consulter le site www.ecranvagabond.com
Plein tarif : 4,50€ Tarif réduit (enfant et abonnement) : 3,50€
Abonnement : 7€
Organisé par *Prochaine Sortie* et l'*Ecran Vagabond du Trièves*

LA FÊTE DES BÉBÉS

Samedi 25 janvier dernier, à l'heure du goûter, la salle du conseil municipal avait pris une allure festive avec des décorations et des mignardises sucrées.

Les conseillers municipaux étaient très honorés de recevoir les bébés nés lors de l'année écoulée. C'était la première fois qu'ils étaient tous réunis en même temps, même si certains ont déjà l'habitude de se côtoyer à la crèche ou de partager la même assistante maternelle.

Sourires et décontraction étaient aussi au rendez-vous.

A 16 h 30, le coup d'envoi était lancé. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, la parole a été passée à Maryline Bon, responsable du RAM (relais des assistantes maternelles), qui a rappelé aux familles le rôle des acteurs locaux de la petite enfance de la Communauté de Communes du Trièves.

Puis Cécile Voelklin, représentante de Temps d'Parents, a présenté les actions autour de la parentalité mises en place par cette association.

Le discours a été suivi d'un goûter, composé de gâteaux et entremets faits maison, pour la plus grande joie des petits et grands.

Nous réitérons tous nos vœux de bonheur et de joie de vivre pour ces filles et ces garçons qui portent l'espoir de leurs parents.

Ces tous jeunes Mensois ont clôturé cet après-midi par leur première récréation commune dans un coin de la salle qui avait été aménagé spécialement en tapis d'activités ludiques par Temps d'Parents.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cet agréable après-midi.

Véronique MENVIELLE-CHABERT/ Rosemary GIOVANETTI

MENS ALORS !

Mens Alors !
vous remercie !
*

Vous avez été nombreux à braver le froid, dimanche 19 janvier dernier, pour venir voir, ressentir, goûter, entendre - tout cela à la fois - de drôles d'acrobates qui ne tenaient pas en place, et encore moins debout !! Que de chutes extraordinaires réalisées par Matthieu Gary et Sidney Pin, de la Compagnie La Volte-Cirque !!

Le Conseil d'Administration, nouvellement élu, tient à adresser ses remerciements à vous tous qui avez répondu présents à ce nouveau rendez-vous de Mens Alors ! Et s'excuse auprès des personnes à qui il a dû refuser l'entrée (pour des raisons de sécurité).

Merci aussi à la MC2 Grenoble d'avoir accepté de se décentraliser dans notre beau Trièves et nous permettre de découvrir cette conférence spectaculaire !

Merci à la Mairie de Mens pour le prêt des lieux et du matériel.

Nous vous attendons encore plus nombreux et toujours plus curieux pour la prochaine édition du festival MENS ALORS ! qui se déroulera **du 4 au 8 août 2020**.

L'équipe de Mens Alors !

LE TBO TRAIL DES BALCONS DE L'OBIOU

Le TBO (**Trail des Balcons de l'Obiou**) revient en 2020 !

Après 5 années d'absence, l'association *Courir en Trièves* relance le TBO le 26 juillet 2020 avec 3 nouveaux parcours (20km, 30km et 42km).

Nous attendons pour l'occasion plusieurs centaines de coureurs.

Pour l'organisation, nous recherchons **60 bénévoles** pour faire vivre ce week-end.

Devenir bénévole, c'est rencontrer d'autres personnes, vivre la course de l'intérieur, participer au bon déroulement et à la bonne ambiance de la manifestation.

C'est aussi nous soutenir pour valoriser le territoire du Trièves, en montrer ses richesses naturelles mais également l'esprit de partage, de générosité et d'ouverture de ses habitants.

Pas nécessaire d'être un coureur pour venir nous aider.

Nous avons besoin de personnes, quelques heures ou bien tout le week-end, sur différents postes, seuls ou à plusieurs: tenue d'un ravitaillement, indication lors des croisements de chemins, balisage et débalisage des tracés, relais radio sur le parcours… Certains postes sont accessibles en véhicules, pour d'autres, il faudra marcher…

Des questions ? Contact: Sophie 06 32 78 31 60

Pour s'inscrire : http://tbo-trieves.fr/benevoles.html

D'autres infos sur http://tbo-trieves.fr/

LA CAISSE D'ÉPARGNE VOUS INFORME

VOUS ÊTRE UTILE

L'agence de Mens est de nouveau ouverte au public et sur rendez vous le mardi et le vendredi :

De 9h15 à 12h30

De 13h30 à 18h00

LE CLUB « BEL ÂGE » TIRE LES ROIS

Annette et Robert reine et roi d'un jour

Jeudi 16 janvier le Club BEL AGE n'a pas failli à la tradition de la brioche des rois. Après avoir joué à différents jeux de société ou danser ce sont plus de 90 personnes qui se sont retrouvées pour écouter chanter la chorale très bien dirigée par Manu Leehnardt.

Après cette belle interprétation très appréciée, tous ont dégusté la brioche des rois accompagnée de clémentines et papillotes. Parmi toutes celles et tous ceux qui avaient découvert une fève il a été procédé à l'élection de la reine et du roi du jour. Annette Pellegrin et Robert Brun. ont été les heureux élus et ont reçu chacun un panneton et une bouteille de vin pétillant

Le Club « BEL AGE » rappelle à ses adhérents et informe également toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le Club ou simplement s'informer, que l'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 06 Février à 14 h à l'Espace Culturel à Mens

BOMBYX VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2020 !

LES 2 ANS DE BOMBYX

En décembre 2017, l'ancienne usine de soie de Mens est rachetée par un groupe d'artisans et l'association Bombyx.
Les principaux objectifs de Bombyx sont de créer des espaces partagés autour de la création artistique et artisanale.

ACTUALITÉS

Les plans
Les plans d'aménagement de l'usine ont été arrêtés après de longues réflexions, youpi ! Ils sont affichés à l'entrée de Bombyx. Chaque atelier peut dorénavant s'installer...

La pièce d'eau
3 semaines de chantier collectif ont permis d'avancer sur la construction de la salle d'eau à l'entrée de Bombyx. Bientôt, des lavabos, toilettes, douches, pièce à karcher, machine à laver...

La cuisine / bureau
La cuisine a été déplacée dans une des annexes de l'usine pour être hors poussière et chauffable. C'est aussi l'endroit où on se retrouve pour nos réunions mensuelles.

La Graffeuse
Le collectif d'art graphique a isolé une partie du toit. Arrêt des permanences du 19 pour finir les travaux de cloisonnement de l'atelier.
Quelques réalisations récentes imprimées à l'atelier : sacs pour la commune de Châtel en Trièves, tee-shirts Radio Dragon, sachets du CaféYeah, affiches Pippin, tee-shirts pour le festival 1001 Spirales...
Contact : Solal 06 79 33 02 80.

BOMBYX VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2020 !

Re-cycle-art
L'association a emménagé dans l'usine depuis cet automne. Permanence les mardi de 17h à 19h.

L'atelier Bois
Une association est en train de se former autour du travail du bois. Si vous voulez des infos, contactez Bombyx par mail.

Les cuiseurs solaires
Le collectif anime différents types d'ateliers :
- fabrication de paraboles solaires : ateliers hebdomadaires avec le club techno du collège de Monestier de Clermont depuis novembre, et une semaine d'atelier-résidence en mai avec le collège de Mens. Dans le cadre du dispositif TEPOS.
- fabrication de fours solaires début février avec un groupe de villageois.es de Lus la Croix Haute.
- Mens Alors! prévoit l'utilisation des cuiseurs solaires pendant le festival.

SOUTIENS FINANCIERS

Pour financer l'achat de l'usine, nous avons récolté une grosse partie sous forme de dons. Le reste a été emprunté sous forme de "petits" prêts privés. L'idée c'est de rembourser 1 prêt /an et de recontracter les prêts qui arrivent à leur fin par de nouveaux prêts, le temps de rembourser tout le monde. C'est l'idée du prêt tournant.
Nous cherchons donc toujours des gens pour prêter 3000€ sur 3 ans (plus ou moins).
Pendant ce temps nous continuons à chercher de l'argent (pour le remboursement des prêts et le financement des travaux) auprès de fondations, collectivités territoriales et particuliers.

Envie de contribuer ? contactez l'asso ou directement Bob.

ON RECHERCHE

- électricité (tri et mono) : câbles, éclairages (néon), chemins de câble, prises, interrupteurs, tableaux
- bac acier / tôle
- tuiles écailles et fibro-ciment
- EPDM (bâche)
- laine de bois
- panneaux fermacell
- panneaux bois (CP, OSB...)
- pièces de plomberie
- terre à bâtir
- paille
- fin de chantier
- boite aux lettres

(merci de demander avant de déposer tout autre matériau que vous pensez utile à l'usine !)

Contact :
BOMBYX
L'usine de Mens
308 rue Louis Rippert 38710 MENS
https://usinebombyx.wordpress.com
bombyx@gresille.org

Mens ensemble

..., S Reichmuth, G Chevally, C Didier vous communiquent

UN CALENDRIER INHABITUEL.

UNE MÉTHODE

QUI NOUS INTERROGE...

UNE PRATIQUE QUI S'AFFRANCHIT DES DIRECTIVES

BUDGÉTAIRES PRÉFECTORALES !

Habituellement, le budget primitif se vote en mars.

En année électorale, toujours habituellement, il peut se voter en février ou début mars, avant le 1er tour, si l'intention est de faciliter la tâche à la nouvelle équipe qui sera choisie par les électeurs, sachant qu'il est toujours possible pour les nouveaux élus de modifier le budget par le biais des décisions modificatives et du budget supplémentaire.

Le choix peut être aussi de laisser aux nouveaux élus la tâche de voter le budget - qui peut néanmoins être préparé par l'équipe sortante - mais avec l'inconvénient de délais contraints (en année électorale, le budget primitif peut être voté jusqu'à fin avril au lieu du 15 avril). Cette deuxième solution offre plus de marge de manœuvre à la nouvelle équipe mais aussi l'inconfort d'un calendrier serré.

À Mens, le moins que l'on puisse dire est que la majorité est sortie des habitudes, en mettant le budget au vote dès le 19 décembre.

De mémoire de Mensois et de Trièvois, il n'y a pas d'antécédent connu. De tels votes précoces ont lieu dans des collectivités locales de taille bien plus importante. Selon le maire, l'objectif est d'éviter une période classique de flottement en début de mandat, notamment en investissement. Mais, comme chaque année, nous aurions pu prendre une délibération autorisant le maire à dépenser en investissement en début d'année 2020 un quart de la somme de l'investissement de 2019 (très élevé) en attendant le vote du budget, ce qui laissait beaucoup de marge. **En décembre le résultat de 2019 n'est pas connu ; les dotations de l'Etat ne sont pas connues... <u>On vote dans le brouillard</u>.**

Dans le budget de l'eau, des travaux de mise aux normes de l'assainissement ont bien été programmés, comme prévu, dans le secteur de La Croix – Bas St Genis. En revanche, rien n'a été voté dans le cadre du PREP (Programme de Réhabilitation des Espaces Publics), alors que le maire, lors de la réunion PREP – SPR (Site Patrimonial Remarquable, ex AVAP) du 3 décembre, avait annoncé la volonté de mettre au budget 2020 soit la rénovation de l'avenue Courtial – Bard (de la Poste à la Maison médicale) soit celle de la rue Jean Rippert (de la Maison médicale aux écoles) : eau potable (sous la responsabilité de la communauté de communes), assainissement et sols.

La raison serait les études techniques et financières en cours, certes, mais alors pourquoi voter le budget précipitamment en décembre ?

<u>À ces incohérences s'ajoutent des constats techniques plus inquiétants</u>.

Nous avons signalé que le remboursement des emprunts du budget primitif n'est pas conforme aux annexes budgétaires relatifs à l'endettement (emprunt relais de 2018). Il s'agit de restes à réaliser de 2018, le montant des subventions encaissées en 2019 n'étant pas connu au moment du vote du budget...

Surtout, nous avons averti le maire que la reprise anticipée des résultats de 2019, qui figure dans le budget primitif de 2020, n'est pas possible selon nous.

En effet, dans de nombreuses circulaires préfectorales accessibles sur internet (dont une circulaire de la Préfecture de l'Isère de 2019, que nous avons trouvée après le conseil du 19 décembre), il est écrit que la reprise anticipée des résultats (de 2019, en ce qui nous concerne) ne peut figurer au budget primitif qu'à l'issue de la « journée complémentaire », le 21 janvier (2020 donc). En plus, cette reprise anticipée des résultats doit être justifiée par une fiche de calcul attestée par le comptable, du compte de gestion ou d'une balance et d'un tableau des résultats, visés par le comptable et accompagné de l'état des restes à réaliser. Rien de tout ça bien entendu ne pouvait figurer dans ce budget primitif de 2020.

Le maire a, malgré nos remarques, mis le budget au vote. Nous avons donc voté dans ces conditions tous les trois contre le budget général et le budget de l'eau.

LES BRÈVES ET L'ÉTAT CIVIL

ELECTIONS MUNICIPALES : PERMANENCES À MENS POUR LES PROCURATIONS ELECTORALES

Les militaires de la Communauté de Brigades de Monestier assureront un accueil du public à la brigade de gendarmerie de Mens, aux fins de recueillir les procurations électorales dans les créneaux suivants :

Samedi 01/02 entre 08:00-12:00

Samedi 08/02 entre 14:00 et 18:00

Dimanche 16/02 ENTRE 09:00 et 11:00

Compte tenu des impératifs de service, deux demi-journées pourront etre également planifiées début mars semaines 10 et 11.

L'ÉTAT CIVIL

DECES :

Anna BARNIER née ODDOS le 02/01/2020

Jeannine FOUR MERLIN née SIGAUD le 05/01/2020

Daniel FERAUDET le 07/01/2020

Maurice SERRE le 11/01/2020

Marcelle BONNESCUELLE DE LESPINOIS née BRUNEL le 11/01/2020

Lucia de Jésus NETO née DA COSTA le 13/01/2020

LA TRIBUNE LIBRE

Les chiens dans nos campagnes ...

Qui souhaiterait que son enfant se fasse mordre au cou par un chien lors d'une promenade ? Personne bien entendu.

C'est ce qu'il s'est malheureusement passé lors d'une sortie scolaire d'une classe maternelle à l'étang du marais (à Mens), où un enfant de 4 ans s'est fait mordre au cou par un chien sans surveillance.

Le chien est arrivé vers le groupe, il a voulu jouer avec un bâton. Certains enfants, apeurés par cette intrusion ont choisi de s'éloigner. D'autres sont restés, plus enjoués de cette présence. En dépit des injonctions des pédagogues pour que le chien s'en aille et comme le propriétaire n'arrivait toujours pas (10 minutes), la classe a décidé de partir. C'est à ce moment là que le chien a mordu.

Malheureusement, si nous avions porté plainte, mené notre enquête et retrouvé le chien, il se serait fait piquer. Et oui, c'est lui qui aurait "trinqué", qui serait mort !, tout ça parce que des propriétaires laissent leur chien libre, sans surveillance, pensant qu'il est "gentil" et qu'il ne fera aucun mal. Tout ça parce que des propriétaires n'assument pas leur responsabilité de "maître" correctement, à savoir que s'il est en liberté, le propriétaire ne doit pas être loin, pouvoir l'appeler et l'accrocher en laisse si besoin.

Encore sous le choc, nous voulions vous partager ce fait, afin de faire évoluer les mentalités collectives sur les chiens en liberté sans surveillance dans les campagnes. C'est courant nous dit-on. C'est normal à la campagne, nous répète t-on. Et bien NON, ça prend du temps, mais c'est possible.

Amandine Herpe, Directrice Jardin d'Enfants (maternelle) Ecole 1, 2, 3 Soleil